



73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 74 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

New York, le 25 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport.

Notre pays observe avec préoccupation que de trop nombreuses entraves sont imposées aux agents humanitaires et aux défenseurs des droits de l'homme dans leurs efforts de venir en aide aux populations dans le besoin. Il ne fait pas de doute qu'il est légitime de prendre des mesures pour assurer la sécurité de l'État. Toutefois, nous rappelons que les États ne sauraient utiliser comme prétexte la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme ou leur droit de contrôler leurs frontières pour contrevenir aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Suisse exhorte les États à s'assurer que les activités entreprises par des organisations humanitaires selon les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et conformément au droit international ne soient pas criminalisées.

En outre, la Suisse s'inquiète que nombre d'acteurs humanitaires connaissent des difficultés d'accès au financement et aux services bancaires nécessaires à leur action.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Le financement de l'action humanitaire paraît constituer un défi majeur dans le contexte actuel de lutte contre le terrorisme. Quels seraient, selon vous, les dispositifs à mettre en place afin de concilier au mieux les deux impératifs d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire d'une part, et de la prévention du financement du terrorisme d'autre part?

Je vous remercie.